



kibesuisse

Recommandations de kibesuisse

5 mai 2025

Session spéciale 2025





Aperçu des recommandations

Conseil national			
Date	N°	Objet	Recomm.
Mardi 6 mai	21.403	Iv. pa. CSEC-N	
Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles			
Dans la loi fédérale sur l'accueil extra-familial pour enfants (LSAcc), les conventions-programmes avec les domaines de soutien à la qualité, à la conciliation et à l'inclusion doivent être reprises et dotées d'une contribution fédérale de 200 millions de francs. C'est ce qu'a décidé la CSEC-N dans ses propositions à l'intention du Conseil national. kibesuisse soutient cette décision et recommande de suivre les propositions de la majorité de la CSEC-N sur tous les points, sauf pour deux articles.			

Explications sur les différents objets

Conseil national			
Mardi 6 mai	21.403	Iv. pa. CSEC-N	
Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles			
Le présent projet de loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants (LSAcc) est d'une importance existentielle pour la branche de l'éducation et de l'accueil de l'enfance. Il apporte un septuple bénéfice.			
<ol style="list-style-type: none">Avantages pour l'économie nationale : La pénurie de main-d'œuvre qualifiée, déjà aiguë, s'aggrave encore : d'ici 2040, il devrait y avoir un déficit d'environ 430 000 personnes sur le marché de travail à l'échelle nationale.¹ Les offres d'éducation et d'accueil de l'enfance contribuent à une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, c'est-à-dire que les parents peuvent envisager d'être (à nouveau) actifs professionnellement. Cela a à son tour des effets positifs sur les recettes fiscales, la carrière et la prévoyance. Le Conseil fédéral lui-même a défini comme l'un de ses objectifs législatifs la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, à laquelle la LSAcc contribue largement. Il l'a réaffirmé lors de la présentation de ses objectifs pour 2025. Les			

¹ Communiqué de presse d'economiesuisse du 26 juin 2023 : « L'économie suisse entend relever le défi démographique »



responsables politiques ont maintenant l'occasion de montrer qu'ils prennent au sérieux la promotion de l'accueil de l'enfance et qu'ils sont prêts à joindre le geste à la parole.

2. **Avantages pour le développement de l'enfant** : Plus un enfant découvre son potentiel et commence bien sa biographie éducative, plus ses chances dans la vie sont favorables. Ainsi, ce que l'on appelle le rendement éducatif augmente sous la forme de diplômes de formation et de salaires plus élevés et de coûts de santé et sociaux moins élevés.
3. **Avantages pour l'équité des chances** : Les offres d'accueil de l'enfance et le soutien financier se sont développés de manière très différente selon les cantons et les communes. Alors que dans certaines zones urbaines comme les villes de Zurich et de Berne, l'offre de places d'accueil est excédentaire, il manque environ 6200 places d'accueil dans le Canton de Fribourg.² Ces différences d'accès aux prestations selon le lieu de résidence peuvent compromettre les chances de réalisation des enfants et des jeunes et renforcer les inégalités sociales. Le projet de loi s'attaque efficacement à ce problème dans le sens de l'équité des chances.
4. **Avantages en termes de qualité** : Le secteur de l'accueil de l'enfance est actuellement touché par la pénurie de personnel. En 2022, 95 % des crèches avaient au moins un poste vacant à pourvoir selon la région et 30 % des collaborateur·rice·s en moyenne quittent prématurément le secteur.³ Sans ce personnel qualifié, il ne sera pas possible de faire face à la demande accrue résultant de la baisse des contributions parentales. Il n'est donc pas judicieux de se contenter de stimuler l'aspect quantitatif sans renforcer en même temps l'offre sur le plan qualitatif. Avec la disposition proposée à l'art. 13, al. 1, let. c, la LSAcc aide non seulement à soulager les parents, mais aussi au développement de la qualité de l'accueil de l'enfance et à son financement.
5. **Avantages administratifs** : Le fait que l'allocation de garde soit liée au système éprouvé des allocations familiales simplifie les démarches pour les parents. La grande majorité d'entre eux sont familiaux avec une forme ou une autre d'allocations et avec le système de demande correspondant. La charge administrative devrait aussi être moins lourde pour les autorités, notamment parce que le projet de loi ne prévoit pas de condition de taux d'activité minimum pour avoir droit à l'allocation. Du point de vue de kibesuisse, il est juste que les parents qui travaillent ne soient pas les seuls à bénéficier des subventions, car il est tout aussi important pour ceux qui suivent une formation initiale ou continue de pouvoir bénéficier des offres d'accueil de l'enfance.
6. **Avantages pour la politique financière** : La population a clairement indiqué qu'elle ne souhaitait pas économiser sur l'accueil de l'enfance. Seuls 12 pour cent se sont prononcés en faveur d'une réduction des dépenses dans ce domaine.⁴ De plus, les investissements dans l'accueil de l'enfance sont bénéfiques tant pour la société que pour l'économie. Contrairement à d'autres dépenses, le rendement est ici clairement affiché : pour chaque franc investi, il y a un retour de cinq francs. Ceci est le principal enseignement de [l'étude de BAK Economics](#) : le produit intérieur brut de la Suisse augmente d'environ 0,5 pour cent, ce qui correspond à près de 3,4 milliards de francs.
7. **Avantages pour l'ensemble de la société** : L'accueil de l'enfance profite à tous : la Confédération, les cantons, les communes, les employeurs et les parents. Il est donc juste que la LSAcc engage la responsabilité de tous :
 - *Les employeurs* financent l'allocation de garde et reçoivent un soutien politique dans la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée afin de mieux coordonner leurs besoins.
 - *Les communes et les cantons* investissent dans les structures d'accueil de l'enfance, soutiennent les parents et encouragent la qualité ainsi que la formation initiale et continue dans ce secteur.

² Enquête de la Direction de la santé et des affaires sociales du Canton de Fribourg du 9 juillet 2024 : [« Places d'accueil extrafamilial : les efforts de création de places doivent être poursuivis sur l'ensemble du territoire cantonal »](#)

³ Communiqué de presse de kibesuisse du 7 décembre 2023 : [« Enquête au sein de la branche de l'accueil de l'enfance : le point faible réside dans le sous-financement »](#)

⁴ Étude de Sotomo de novembre 2024 : [« Barometer Finanzpolitik. Präferenzen der Schweizer Bevölkerung zu Ausgabenkürzungen und Mehreinnahmen » \(en allemand seulement\)](#)



- *La Confédération* développe l'ensemble du système de manière subsidiaire et en collaboration avec les cantons et comble les lacunes quantitatives et qualitatives de l'offre.
- *Les parents* continuent de supporter la majeure partie des coûts de l'accueil institutionnel de leurs enfants.

Dans ce système équilibré, tous contribuent à renforcer le bien-être des enfants d'aujourd'hui afin qu'ils puissent mieux s'épanouir à l'avenir et participer à la construction de la société. Cela correspond tout à fait au proverbe (ici dans une variante de circonstance) : « Il faut tout un pays pour bien élever un enfant ! »

→ kibesuisse recommande donc de suivre la majorité de la Commission de l'éducation du Conseil national (CSEC-N) sur tous les articles, à l'exception des deux articles suivants, pour lesquels kibesuisse recommande de suivre les propositions de la minorité de la Commission :

- LSAcc art. 21, al. 3 (Fivaz Fabien et al.)
- LAFam art. 5 al. 2quinquies (Prelicz-Huber et al.)

Maximiliano Wepfer

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
Responsable de la communication politique
E-Mail : maximiliano.wepfer@kibesuisse.ch
Tél. 043 321 32 53



kibesuisse, fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, est l'association nationale professionnelle pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance dans les crèches, l'accueil familial de jour et les structures d'accueil parascolaire/les écoles de jour. kibesuisse encourage l'expansion aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif de services professionnels et abordables. Elle s'engage en faveur de bonnes conditions-cadres pour la branche et défend les intérêts de ses membres. Dans toutes ses activités, la fédération place le bien-être des enfants au centre des préoccupations.

